



Union Patriotique DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE M.

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Séance mensuelle du 16 août 1898.

La séance est ouverte, à neuf heures, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Polonus, vice-président, remplaçant M. Sanaoze, retenu à Reims par les travaux du Congrès de la Mutualité française.

CORRESPONDANCE

Lecture est donnée de lettres émanant de diverses personnes, notamment de MM. Dargaud, président du Tir de Valsonne; Ulrich Forrer, vice-président des Combattants de Crémieu; Magnin, de Tarare; Parant, de Bourg; Fournier, président de la Fraternelle de Fontaines; Louis Clouzet, correspondant du *Journal de Vienne et de l'Isère*; du poète lyonnais Rousset, qui envoie une fort belle pièce de vers : « Peuple de France »; Bruchon, auteur d'une brochure militaire pour laquelle il est vivement félicité.

ŒUVRE DES PLAQUES COMMÉMORATIVES

M. Koenig présente la situation de l'Œuvre des Plaques Commémoratives. Il rappelle la délibération du Conseil municipal de Lyon en date du 26 juillet, adoptant le principe de la fête d'inauguration du 30 octobre 1898. Vient ensuite le compte rendu de la présentation de la première plaque, le 27 juillet, cérémonie dans laquelle notre président a fait éloquemment ressortir le côté profondément moral et national de l'Œuvre des Plaques Commémoratives. Le compte rendu de cette réunion a été publié dans notre précédent bulletin.

Nous devons attendre, maintenant, une nouvelle décision de la municipalité, constituant la Commission d'organisation proposée par l'*Union Patriotique du Rhône*, afin de préparer, en commun, la fête projetée, sur le programme de laquelle le secrétaire général donne quelques indications sommaires.

RÉCOMPENSE

Sur la proposition de M. Polonus, le Comité vote une médaille avec diplôme, à titre de récompense et d'encouragement à M. Dargaud, de Valsonne, pour son dévouement à la cause du tir dans cette région.

La séance est levée à dix heures et demie.

APRÈS SÉANCE

Ainsi qu'il est dit plus haut, notre président, M. F. Sanaoze, a participé activement aux travaux du V^e Congrès triennal des Sociétés de Secours mutuels de France, tenu à Reims, du 14 au 18 août dernier, en qualité de délégué de la 183^e (soierie lyonnaise). Il y a reçu une médaille de bronze pour son dévouement à la cause de la mutualité française. Le discours qu'il a prononcé au vin d'honneur clôturant le Congrès a obtenu un grand et légitime succès.

Dans sa dernière séance, l'Académie des Sciences morales, sur le rapport de M. Lefèvre-Pontalis, a statué sur le concours pour le prix François-Joseph Audiffret (ouvrages), de la valeur de cinq mille francs, et a décerné un prix à M. Charles Chabot, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, pour son ouvrage ayant pour titre : *Nature et Moralité*.

Toutes nos félicitations à notre distingué collègue et ami.

Œuvre des Plaques Commémoratives

LA FÊTE D'INAUGURATION DU 30 OCTOBRE 1898

Dans sa séance du 26 juillet dernier, le Conseil municipal de Lyon a adopté en principe la proposition de l'*Union Patriotique du Rhône*, relative à l'inauguration des Plaques Commémoratives lyonnaises, qui vont être scellées sur les hauts piliers du vestibule de l'Hôtel de ville.

La date arrêtée est celle du 30 octobre prochain.

Tous nos concitoyens sans distinction voudront certainement, comme il y a onze ans, s'unir dans un sentiment de concorde et de patriotisme pour la célébration d'un anniversaire cher aux Lyonnais. Il s'agit, cette fois, de rendre particulièrement hommage aux enfants de notre citée morts pour la Patrie en 1870-1871, dont les noms, désormais conservés à la postérité, seront pour l'avenir une leçon et un exemple.

La grande Commission d'organisation de cette solennité patriotique devant être incessamment constituée, nous adressons à l'avance un pressant et chaleureux appel à notre patriotique population, à toutes nos Sociétés, en vue de la préparation de cet acte de reconnaissance nationale.

Après un labeur persévérant de plusieurs années,

L'Union Patriotique du Rhône peut compter sur l'empressement accoutumé de tous pour couronner l'œuvre accomplie par une cérémonie imposante et vraiment digne du dévouement héroïque des enfants de Lyon ; ce sera aussi rappeler que la Patrie a trouvé en eux sa consolation, sa force et le relèvement de sa gloire dans la douleur d'une défaite imméritée, en même temps que proclamer hautement l'inaltérable majesté du Droit des nations.

Aucun Lyonnais ne manquera au rendez-vous qui lui est assigné le jour de la fête solennelle d'inauguration des Plaques Commémoratives, le 30 octobre 1898.

Nous reproduisons ci-dessous une nouvelle liste de noms destinés à être gravés sur les tables d'honneur en préparation, œuvres d'art dues au talent de MM. Pagny et Dubuisson.

Prière d'adresser d'urgence renseignements ou souscriptions au siège de l'Union Patriotique du Rhône, 5, place de la Miséricorde.

DEUXIÈME LISTE COMPLÉMENTAIRE

Légions du Rhône.

BRACHET Alexandre, Chavanne ; COQUERY Louis, Beaune ; DURAND Pierre, Nuits ; FENOUILLOT Charles-François, Nuits ; GUERRE Jean-Antoine, Lyon ; LANEYRIE Benoît, Nuits ; LARGIN François, Zurich ; LAUFFIER Pierre-Antoine, Lyon ; LEBLOND Jean-Désiré, Nuits ; MADINIER Fleury, Nuits ; MATHIE Joseph, Nuits ; MOREAU Claude, Nuits ; VACHER Louis, Nuits.

Mobiles du Rhône.

BOYET François, Belfort ; DANGAIN Alfred, Belfort ; NEYRON Gaspard, Paris ; ROCHE André, Belfort ; SATTIN Marius, Paris ; VIGNARD Pierre, Belfort.

Armée active et corps divers

BERGAIROL Pierre, Lunéville ; BUCLET Etienne, Moulzon ; CHAMPIN Félix, Arcey ; COMMINET Pierre, Brienz ; DEMEURE Etienne, Gien ; DURAND Philibert, Villefranche-sur-Saône ; FEMEL Jean-Claude, Echallens ; GROSBOS François, Gy ; HAYN Claude-François, Forbach ; JUMELLE Raphaël, Chalon-sur-Saône ; MATHEVON Louis, Lyon ; MONTY Jean, Nelay ; PAYEN Charles, Le Bourget ; RINGUET Benoît, Chalon-sur-Saône ; ROUSSET Joseph, Chalon-sur-Saône.

Noms rayés

Auguste SAVOIE, PERTOUT Alphonse, n'étant pas né à Lyon.

Le Désarmement et les Alsaciens-Lorrains

On lit dans la *France Militaire* :

L'Allemagne a beau dire et beau faire, la grande majorité des enfants de nos provinces perdues vit dans l'espoir d'une revanche qui, un jour, les fera redevenir Français. Depuis vingt-sept années, ils suivent avec anxiété le développement de nos forces militaires et, l'espérance au cœur, applaudissent avec enthousiasme à nos succès diplomatiques et guerriers.

Quel accueil font-ils à la proposition du Czar ? Telle est l'une des premières questions que nous nous sommes posées après la lecture du rescrit impérial.

Personne n'était mieux indiqué pour nous donner une réponse que l'honorable et sympathique M. Sansbœuf, le président si connu de la Fédération des Sociétés alsaciennes-lorraines de France et des colonies. Après notre visite au ministère des affaires étrangères, nous nous sommes donc empressés d'aller sonner à la porte de son domicile du boulevard Malesherbes.

Un de nos confrères venait d'imprimer que le comité directeur du parti alsacien-lorrain, justement ému, avait, aussitôt la nouvelle connue, délégué à Paris l'un de ses

membres avec mission de demander à qui de droit des éclaircissements sur les intentions du gouvernement.

Cette information nous sert d'entrée en matière, et nous commençons par demander à M. Sansbœuf ce qu'est le comité directeur auquel il est fait allusion.

— La nouvelle, nous répond-il, est mal présentée ; d'abord, il n'existe pas de comité directeur alsacien-lorrain, que je sache, et puis, quand même il en existerait un, on pourrait se demander sur quel droit s'appuieraient ses membres pour questionner le gouvernement relativement à ses intentions.

Voici quel est, à mon avis, la véritable interprétation qu'il faut donner à cette information : les députés protestataires du Reichstag se sont réunis et ont envoyé un des leurs prendre les ordres du gouvernement français.

L'adoption d'une ligne de conduite, basée sur l'attitude de la France vis-à-vis de la proposition de désarmement, leur est, en effet, indispensable et, entre nous, le gouvernement fera bien de ne leur rien cacher de ses intentions, car ils peuvent lui constituer une aide sérieuse.

Depuis longtemps ces intentions doivent être arrêtées ; car il n'est pas admissible que le tsar, notre allié, notre ami, ait agi, dans une aussi grave question, sans avoir, au préalable, pris l'avis du gouvernement français. L'empereur de Russie n'est pas sans savoir que la cause du grand conflit qui, tantôt à l'état aigu, tantôt à l'état latent, divise l'Europe en deux camps et l'annihile, en quelque sorte — l'occupation de la Crète et la guerre hispano-américaine sont deux preuves palpables de cette impuissance résultant d'une crainte de conflagration — n'est autre que la main-mise de l'Allemagne sur deux provinces françaises, main-mise absolument contraire à la justice et à l'équité.

Eh bien, dans les dernières phrases de son rescrit, Nicolas II fait justement, une fois de plus, allusion à la justice et à l'équité ; alors, réellement, on peut se demander quel but il cherche à atteindre en proposant au monde une fin dont les moyens sont inacceptables.

La France veut reprendre l'Alsace et la Lorraine, le Danemark redemande ses provinces perdues, l'Italie convoite la Tunisie, l'Angleterre convoite tout l'univers, etc., etc.

Comment, avec tant de convoitises, les unes légitimes, les autres gourmandes, espérer la possibilité d'un désarmement ; penser un seul instant que, sans s'appuyer sur le canon, la diplomatie viendra à bout de tout régler ?

Ne considérons que la France ; peut-être Guillaume II ne demanderait pas mieux que de nous rendre ce que son grand-père nous a pris. Mais, en Allemagne, le parti militaire est tout puissant ; on ne le fait pas changer d'idées comme en France, ce parti, et jamais, vous entendez, jamais il ne consentira à lâcher ce qu'il considère comme sa proie. Une guerre seule peut nous rendre l'Alsace et la Lorraine. Le tsar le sait aussi bien que moi ; alors qu'espère-t-il ?

Nous entraîner, comme à Kiel, dans une manifestation pénible pour notre honneur national ?

Dans ce cas, l'alliance de la Russie serait lourde ; je dis même plus, elle serait néfaste au gouvernement qui désarmerait, sans être rentré en possession de son bien. Jamais, avec des conditions de *statu quo*, le peuple français n'acceptera de désarmer, d'avoir, pour rien, dépensé 25 milliards. Pour lui, s'il était consenti dans cet ordre d'idées, le désarmement ne serait pas seulement militaire, il serait moral.

L'idée du tsar est très belle, très grande, très noble ; elle fait le plus grand honneur aux sentiments de ce souverain tout puissant ; cela, la presse française est unanime à le proclamer ; mais à côté de cette constatation élogieuse, cette même presse française, je me plais à le reconnaître, fait ses réserves et crie bien haut, pour que la Russie et l'Allemagne l'entendent : « Nous désarmerons, oui, mais seulement alors qu'on nous aura rendu tout notre bien ! »

Tenez, vous aller traiter mon idée de paradoxale, mais je vous la soumets quand même, tout en me demandant si, par hasard, elle ne s'est pas présentée à l'esprit de l'empereur de Russie tandis qu'il rédigeait son rescrit : « Il se pourrait fort bien qu'une conférence organisée pour la paix se terminât par la guerre ! ».

LA FRANCE de DEMAIN

Sous les auspices du Comité Dupleix, MM. Jules Lemaitre, de l'Académie française et G. Bonvalot, directeur de ce Comité, ont fait, dans l'après-midi du 5 juin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une double conférence, dont le retentissement a été très grand.

Nous donnerons dans ce Bulletin quelques extraits de chacune d'elles.

M. Jules Lemaitre, parlant sur la *Réforme de notre éducation nationale*, s'est exprimé ainsi :

Il y a de tristes vérités que vous connaissez tous. Nous sommes présentement dépassés, et de beaucoup, par d'autres peuples en activité productive. La France n'est plus une puissance industrielle ni commerciale de premier ordre. Nos colonies ne nous sauveront que si nous savons les exploiter. Tout le monde convient que nous avons besoin des réformes les plus sérieuses; tout le monde sait aussi que la réforme qui enveloppe et conditionne toutes les autres, c'est celle des individus. Mais il n'est plus temps, n'est-ce pas? de réformer chez nous tous les individus adultes ou mûrs. C'est donc sur les générations naissantes qu'il faut agir; ce sont nos enfants qu'il faut élever, de telle sorte qu'ils soient plus sains et plus forts que nous.

Or, il y a de terribles déconvenances entre l'enseignement qui est donné à la plupart des enfants des classes moyennes et ce qu'ils auront à faire dans la vie.

Entendez-moi bien : il ne s'agit pas de « découronner » l'esprit français. Il ne s'agit pas de supprimer les Facultés des lettres, le Collège de France, l'Ecole normale supérieure, l'Ecole des hautes études ni l'Ecole des chartes. Il ne s'agit pas d'abolir la haute culture, dont l'enseignement secondaire classique est une condition et, par conséquent, il ne s'agit pas de détruire cet enseignement, mais de savoir s'il est raisonnable de le donner comme on fait, à la majorité des enfants de la bourgeoisie, grande ou petite.

Il est très bon qu'il y ait des érudits, des épigraphistes, des historiens, des juristes, des philosophes et même de simples humanistes. Mais, soyez tranquille, nous en aurons toujours assez, et ceux qui nous resteront n'en vaudront que mieux, puisqu'ils n'obéiront qu'à un goût décidé et à une vocation impérieuse.

D'ailleurs, je ne m'occupe pas ici des exceptions, mais de la masse.

Tandis que l'Ecole normale de la rue d'Ulm, réduite à un plus petit nombre d'élèves, mais augmentée d'une section des langues vivantes, continuerait à fournir des maîtres aux lycées de l'enseignement classique et aux universités, — on fonderait une Ecole supérieure de l'enseignement moderne, qui serait, si vous voulez, l'ancienne Ecole de Cluny transformée, relevée, agrandie.

Tout cela n'a rien de chimérique. Je ne suis point un utopiste qui apporte du nouveau : je ne propose que d'achever l'œuvre de Victor Duruy. Je ne fais que retrancher l'inutile, dans le dessein de vivifier le reste.

Remarquez que l'enseignement moderne a, lui aussi sa, tradition et ses titres de noblesse. Si l'on considère que le latin était au seizième siècle la langue universelle — et la langue même de la science, et si l'on met à part certains exercices aristocratiques, convenables à un fils de roi, — on peut dire que l'enseignement donné par Epistémon au jeune Gargantua est justement celui que je réclame.

Et ainsi le patron de l'enseignement moderne n'est autre que le sage François Rabelais.

M. Jules Lemaitre a terminé ainsi :

Si les classes privilégiées et dirigeantes étaient persuadées de ce que je dis là et si elles demandaient, pour une partie au moins de leurs enfants, un enseignement qui pousse et prépare à l'action, et qui n'est pas seulement le mieux approprié à l'œuvre industrielle, commerciale, agricole, mais encore à la vie d'entreprise, de voyage, d'aventure, de belle activité extérieure que doivent rêver les jeunes gens riches et « nés » (comme on disait jadis), les petits bourgeois suivraient cet exemple et nous serions sauvés.

Je crois que nous le serons, si nous le voulons; je crois que nous le voulons; et je crois que ça ira mieux dans cinquante ans, et même avant, si vous écoutez Bonvalot.



On connaît le but principal du comité Dupleix, que dirige si activement M. G. Bonvalot: attirer l'attention sur nos colonies, les faire mieux connaître et préparer à la vie coloniale les Français susceptibles de devenir colons. Ces idées, M. Bonvalot les a répandues à

travers la France, dans un grand nombre des conférences, qu'il a faites surtout dans le monde des commerçants, des industriels, des armateurs et des professeurs. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement la France extérieure qui était l'objet de son discours, mais la France tout entière.

Après avoir démontré d'abord l'urgence d'une réorganisation, ou plutôt d'une organisation de nos colonies, M. Bonvalot recommande la création à bref délai de l'armée coloniale.

A ce propos, vous remarquerez que la légion étrangère est recrutée en grande partie d'Alsaciens-Lorrains. Ils viennent au drapeau tricolore par attachement pour une France qui, souvent, paraît les délaisser. Que fait-on pour eux? Pourquoi le fait d'avoir servi dans la légion ne leur conférerait-il pas certains avantages, et, par exemple, la concession de quelques hectares de terre dans les colonies que l'on doit à leur énergie et à leur endurance? Ils referaient ainsi pour leurs descendants le foyer qu'ils ont quitté par patriotisme. Si peu nombreux que soient ceux qui tireraient vraiment parti de ce droit, ils pourraient du moins dire à leurs camarades qu'on leur fait bon accueil en France, et vous éviterez des comparaisons qui ne sont pas toujours à notre avantage.

M. Bonvalot continue l'examen des griefs des Français contre la situation générale de leur pays; il expose l'état précaire de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce. Il passe ensuite aux moyens par lesquels pourront être obtenues les réformes nécessaires et urgentes. Et le conférencier préconise, comme l'instrument de ces réformes, l'union, le groupement des Français dans des associations puissantes par leur nombre et capables d'imposer à la longue la réalisation de leur programme.

Voici la fin du discours de M. Bonvalot :

...Il est temps que notre démocratie prouve qu'elle a l'équivalent de ce qu'on appelait autrefois les classes dirigeantes. Il est grand temps que se constituent des cadres, formés par les hommes qui, ayant acquis ou hérité une situation suffisante, considèrent comme un devoir de s'occuper avec un certain désintéressement des intérêts de leur pays.

Aux affaiblis qui feront des objections, répondez par la définition de la nation parfaite que nous a léguée l'Allemand Fichte qui ne désespéra pas, lorsque son pays de Prusse avait passé de la suffisance la plus aveugle à l'aplatissement le plus honteux. Cette définition, retenez-la bien : « Dans une nation parfaite, chaque citoyen regarde comme la sienne propre la destinée d'un autre citoyen. »

Gravez ces mots dans vos cœurs, méditez-les, et, si vous voulez ce premier effort, la France de demain sera bientôt faite!

HISTOIRE D'UNE SOCIÉTÉ DE TIR

L'Arquebuse de Pont-de-Vaux

Fils reconnaissant de sa chère Bresse, notre ami Denis Mamoz a élevé un monument à sa ville natale en écrivant l'histoire de l'Arquebuse de Pont-de-Vaux.

Nous connaissions déjà de cet auteur *La Gymnastique en France au XIX^e siècle*, ouvrage documenté à fond et justement apprécié de tous ceux que préoccupe le relèvement de la Patrie par le développement de l'éducation physique et militaire.

Avec l'étude sur l'Arquebuse de Pont-de-Vaux — et précisément à cause de son caractère local — nous suivons la genèse des organisations d'où procèdent, quoique présentant de notables différences, nos sociétés actuelles de tir.

A chaque temps correspondent des institutions spéciales; c'est en nous pénétrant de leur esprit, grâce à des écrits comme celui dont nous parlons, qu'il est possible de revivre pour quelques heures au milieu de nos ancêtres, de nous retremper à l'air am-

biant qui les entourait, en un mot, d'avoir l'illusion des conditions intimes de leur existence sociale.

M. Denis Mamoz a puisé aux sources directes, aux archives de la ville de Pont-de-Vaux, — notamment dans une brochure fort rare d'un ancien gouverneur, Charles-Emmanuel Borjon, seigneur de Scellery.

Mais laissons la parole à notre ami en résumant son intéressant travail.

Au XIV^e siècle, il existait à Pont-de-Vaux une compagnie de Francs-Arbalétriers, composée des plus notables bourgeois et habitants de cette ville. Les documents les plus anciens les concernant remontent à 1384.

En 1385, un certain nombre d'entre eux allèrent former le siège de Cuisery, sous les ordres du comte de Savoie, alors en guerre avec le duc de Bourgogne.

C'est à cette époque que remontent les premiers privilèges, sous forme de lettres-patentes, accordés aux « rois et empereurs de l'Arbalète », en somme, les arbalétriers les plus adroits, ceux qui abattaient l'oiseau — le papegai — une fois ou trois fois consécutives.

Ces privilèges sont confirmés par Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse, le 27 décembre 1563.

En 1569, la Compagnie abandonne l'arbalète pour lui substituer l'arquebuse, qui commence à devenir d'un usage général; elle reçoit confirmation des avantages précédemment accordés, et cette fois du duc Emmanuel-Philibert de Savoie lui-même.

Le capitaine était nommé en l'Hôtel de Ville par les habitants assemblés; il était en même temps capitaine de la ville qui lui confiait son drapeau avec l'étendard de la Compagnie dont il nommait seul les autres officiers.

Cet usage s'est soutenu même après la réunion de la Bresse à la couronne de France (1601).

Nous passerons sur la description de l'uniforme des chevaliers (ainsi étaient qualifiés les tireurs, parmi lesquels on ne pouvait admettre de gens exerçant des métiers), sur le détail des armoiries et devises de la Compagnie, sur l'installation du local, le règlement du tir à l'oiseau qui avait lieu au mois de mai en deux séances. Il n'est pas question d'une cotisation annuelle.

Le *Contrôle général du prix de l'Arquebuse* tiré à Beaune, en août 1778, nous initie aux curieux détails d'un concours de tir à cette époque (Beaune avait gagné le prix à Tournus en 1753).

Quatorze compagnies y prirent part; ce furent celles de Chaumont-en-Bassigny, Dijon, Autun, Chalon-sur-Saône, Nuits, Semur, Auxonne, Saulieu, Nolay, Chagny, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Tournus et Mâcon.

Le nombre des tireurs avait été fixé à 152 avec une mise de 30 livres par tireur, excepté Beaune, qui eut une mise franche suivant l'usage. La somme totale qui fut répartie proportionnellement à l'adresse des tireurs s'éleva à 4,530 livres.

Cent cinquante dragons du régiment de Lanan avaient été dirigés sur Beaune pour « maintenir le bon ordre et veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques pendant la durée du prix. »

De 1786 à 1805, on ne trouve aucun renseignement précis sur la Compagnie des Arquebusiers, reconstituée cependant en 1800.

La pensée nationale est, en quelque sorte, absente de France; elle suit de loin nos glorieux soldats accomplissant cette épopée fulgurante, si grandiose qu'aucun peuple n'en possède de telle dans ses annales.

Une autre Société, dite de l'Arc, existait aussi à Pont-de-Vaux avant la Révolution, sans avoir laissé de traces de son origine. Les deux Compagnies fusionnèrent en 1806.

C'est là un témoignage de l'esprit guerrier et patriotique de cette petite ville qui compte parmi ses enfants plusieurs généraux au nombre desquels figure Joubert, général en chef de l'armée d'Italie, mort en héros sur le champ de bataille de Novi.

Au moment de sa reconstitution, la Société reçoit une missive du compatriote Pannetier, général de brigade, chef d'état major général du 7^e corps de la grande armée, stationné à Francfort, qui, par une lettre de change, envoie une somme de douze cents livres.

Nous retrouvons ce général, venant d'Espagne, le 2 octobre 1808; il assiste à une grande fête donnée en son honneur, et abat avec une adresse remarquable le papegai « perché » à son intention.

Mais bientôt les malheurs de la Patrie, les changements politiques amènent un nouvel arrêt dans le fonctionnement de la Société, qui ne compte que deux assemblées générales de 1811 à 1824.

En 1824, le général Pannetier est élu président; il occupe ce poste jusqu'en 1841.

De 1852 à 1883, nouvelle éclipse. La Compagnie se reconstitue en 1883 sous le nom de *Société des Arquebusiers de Pont-de-Vaux* et organise quelques brillants concours.

Malheureusement, cette résurrection eut un court lendemain, car, depuis 1892, la Société, écrasée par des dépenses qui dépassaient ses moyens, a cessé encore une fois de faire parler la poudre.

Combien de sociétés ont ainsi disparu qui auraient pu fournir une longue et utile carrière! Ne devons-nous pas constater avec une certaine mélancolie que l'expérience du passé n'est pas assez souvent mise à profit, et que la multiplicité des concours dont l'organisation est devenue si coûteuse entre pour beaucoup dans la situation difficile des budgets. Il suffirait certainement pour chaque société d'un concours tous les deux ou trois ans.

Que dire de l'indifférence du public, trop fréquente à l'endroit de l'institution du tir et de nos dévoués tireurs, — institution qui, pour rappeler l'expression de Borjon, seigneur de Scellery, déjà cité plus haut, « ne doit son établissement qu'à la valeur de leurs ancêtres et à leur amour pour la Patrie, et non, comme quelques personnes se l'imaginent, à un inutile et frivole amusement. »

Nous devons remercier chaleureusement notre ami Denis Mamoz, pour avoir remis en lumière les pages concernant l'*Arquebuse* de Pont-de-Vaux, de célèbre mémoire.

Certainement, comme le phénix, cette Compagnie renaîtra quelque jour de ses cendres, mais pour durer et engendrer une nouvelle phalange de vaillants ayant de qui tenir dans une cité dont les enfants ont porté bien haut le renom.

L'amour de la grande Patrie, la France, est fait de l'étroit attachement qui nous unit au coin de terre où nous sommes nés, où notre cœur a de profondes et mystérieuses racines que rien ne peut détruire.

Denis Mamoz a fait à la fois œuvre historique et patriotique: souhaitons que son exemple soit suivi.

Désiré KOENIG.

(Chronique du Foyer Bressan).

VIENT DE PARAÎTRE :

Tableau Synoptique de l'École de Compagnie

Par Eugène BRUCHON, officier de réserve

Ce petit travail qui, a été approuvé par plusieurs généraux, notamment par M. le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, facilite la révision rapide du règlement. Il est surtout utile aux élèves caporaux, caporaux, sous-officiers, élèves-officiers, et plus spécialement aux officiers de réserve et de territoriale.

Nous le recommandons plus spécialement aux Sociétés de gymnastique, aux Touristes lyonnais. Ce tableau parle aux yeux et permet de se souvenir très facilement des mouvements à exécuter.

En vente chez l'auteur, 38, quai St-Vincent, Lyon. Prix : 50 cent.

Le Gérant : FÉLIX SANAOZE.

Imp. A. WALTENER. — P. LEGENDRE et C^{ie}, Suc^{rs}. — Lyon.

